Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

Représentativité des organisations européennes de partenaires sociaux: secteur des produits alimentaires et des boissons

Synthèse

Introduction

Cette étude a pour objectif de fournir les informations nécessaires pour encourager le dialogue social sectoriel dans le domaine des produits alimentaires et des boissons. La série d'études de représentativité de l'Observatoire européen des relations industrielles (EIRO), effectuées à la demande de la Commission européenne, vise à identifier les associations représentatives des partenaires sociaux devant être consultées en vertu des dispositions du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). L'étude recense donc les organisations nationales de partenaires sociaux compétentes dans le secteur des produits alimentaires et des boissons au moyen d'une approche descendante (passant en revue les membres affiliés à des organisations européennes) et d'une approche ascendante, avec l'aide des correspondants nationaux de l'EIRO.

L'efficacité du dialogue social européen dépend du niveau de représentativité des acteurs nationaux du secteur concernés: seules les associations suffisamment représentatives peuvent prendre part au dialogue social européen.

Une association nationale est considérée comme une association de défense d'intérêts compétente dans le secteur concerné si elle satisfait aux critères suivants:

a) le domaine d'action de l'association est lié au secteur concerné;

b) l'association participe régulièrement aux négociations collectives sectorielles et/ou est affiliée à une association européenne de défense d'intérêts compétente.

Une association européenne est considérée comme une association de défense d'intérêts compétente dans le secteur concerné si elle figure sur la liste de la Commission reprenant les organisations de défense d'intérêts devant être consultées au nom de ce secteur au titre de l'article 154 TFUE et/ou participe au dialogue social sectoriel européen et/ou a demandé à être consultée au titre de l'article 154.

Définition du secteur

Aux fins de la présente étude, la définition du secteur des produits alimentaires et des boissons s'appuie sur la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE, Rév. 2), afin d'assurer la comparabilité transnationale des résultats. Le secteur est plus précisément défini par les codes NACE C10 (industries alimentaires) et C11 (fabrication de boissons).

Contexte économique

Caractéristiques de l'emploi

Selon des données Eurostat, le secteur employait plus de 4 739 900 personnes dans l'UE-27 en 2010, les industries alimentaires représentant plus de 90 % du secteur. La part du secteur dans l'emploi global est de seulement 2 % dans l'UE-27, tandis que les activités du secteur représentent 2 % du PIB total de l'UE-27. Les hommes occupent plus de 58 % des emplois dans les deux sous-secteurs; les femmes sont plus nombreuses dans les industries alimentaires (43 %) que dans la fabrication des boissons (29 %), ces deux taux étant inférieurs à la part des femmes dans l'emploi global (45,5 % en moyenne) dans l'UE-27. Le nombre de travailleurs indépendants ou d'apprentis est faible dans ce secteur, sauf en Allemagne, en Grèce et en Italie, où leur proportion se situe au-dessus de 20 %.

Le secteur des produits alimentaires et des boissons comprend environ 310 000 entreprises qui opèrent aux niveaux local et régional, mais également sur le marché mondial. L'essentiel de la production est assurée par des petites et moyennes entreprises (PME) et par des multinationales. Les PME génèrent environ 48,5 % du chiffre d'affaires total et 63 % de l'emploi total, alors que les multinationales génèrent 51,5 % du chiffre d'affaires et 37 % de l'emploi, bien qu'elles ne représentent que 0,9 % des entreprises.

Évolutions récentes

La crise financière a eu des répercussions sur le secteur des produits alimentaires et des boissons, même si celles-ci ont été moins marquées que dans

d'autres secteurs. L'emploi a commencé à diminuer au troisième trimestre 2008, a évolué à la baisse et puis est reparti à la hausse en 2010.

La mondialisation est l'élément qui suscite le plus de pressions sur le secteur en faveur d'un changement. L'accroissement du commerce international et la mobilité transfrontalière des capitaux d'investissement ont donné lieu à une évolution majeure des marchés et des échanges commerciaux. Dans le même temps, la libéralisation du commerce, avec la prospérité grandissante des économies émergentes, a fait apparaître de nouveaux débouchés, ainsi que de nouvelles sources de concurrence. Les principaux défis auxquels le secteur est actuellement confronté sont les inquiétudes des clients à l'égard des prix, de la santé et de la sécurité alimentaire, ainsi que les faibles niveaux de la productivité de la main-d'œuvre et le développement insuffisant de la recherche et de l'innovation.

Représentation des intérêts au niveau national

Syndicats

Le nombre de membres actifs des syndicats varie considérablement: cela va de plus de 1,5 million (comme c'est le cas avec UNITE au Royaume-Uni) à seulement quelques dizaines de membres (dans le cas de POMYN en Grèce). Ces importantes disparités reflètent davantage les différences de taille entre les économies et l'étendue du domaine d'action du syndicat, que la capacité des syndicats à recruter de nouveaux membres.

L'ensemble des 27 pays comptent au moins un syndicat relatif au secteur. Au total, 96 syndicats sectoriels remplissant les critères d'inclusion de l'étude de représentativité, ont été recensés, ce qui reflète un système pluraliste. On dénombre un seul syndicat sectoriel dans six des 27 pays, deux dans cinq pays et trois dans trois pays. Treize pays comptent au moins quatre syndicats sectoriels, ce qui reflète un paysage fragmenté.

Organisations patronales

Au total, 115 organisations patronales sectorielles ont été recensées dans 24 pays. Trois pays (Chypre, Lituanie et Malte) ne comptent aucune organisation patronale sectorielle. Dans neuf des 24 pays qui comptent des organisations patronales, au moins une partie des organisations recensées ne participent pas aux négociations collectives. En général, les organisations professionnelles ou de défense d'intérêts peuvent aussi avoir des intérêts autres que ceux liés aux relations industrielles et tel est le cas dans le secteur des produits alimentaires et des boissons.

Neuf des 24 pays pour lesquels on dispose d'informations en la matière, comptent une seule organisation, tandis que neuf autres pays (37,5 %) en comptent au moins quatre. Le paysage est donc caractérisé par des systèmes associatifs pluralistes à la fois du côté des syndicats et également – dans une plus large mesure – du côté des organisations patronales.

Négociations collectives

En ce qui concerne la couverture des négociations collectives, 10 des 21 pays disposant de données affichent un taux de couverture d'au moins 50 % et, de surcroît, neuf de ces 10 pays affichent un taux d'au moins 80 %, ce qui révèle un secteur fortement polarisé à l'échelle de l'UE. À cet égard, les pays scandinaves, la Belgique, l'Autriche et l'Espagne et, parmi les nouveaux membres, la Slovénie et la Roumanie, affichent les taux les plus élevés tandis que le Portugal, le Royaume-Uni et la majorité des autres nouveaux États membres affichent des taux assez faibles.

Représentation des intérêts au niveau européen

Les organisations du secteur des produits alimentaires et des boissons indiquées sur la liste de la Commission européenne comme étant les organisations de partenaires sociaux à consulter au titre de l'article 154 TFUE sont l'EFFAT (Fédération européenne des syndicats des secteurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie et du tourisme) qui représente les travailleurs, et FoodDrinkEurope (Confédération des industries alimentaires et des boissons de l'UE) qui représente les employeurs.

L'EFFAT compte 54 membres directs dans 25 États membres, dont 39 participent aux négociations collectives sectorielles. Il convient de noter qu'en Pologne et au Portugal, la plupart des syndicats pris en compte ne sont affiliés à aucune organisation européenne. FoodDrinkEurope compte 24 membres directs dans 22 États membres, dont 10 participent aux négociations collectives sectorielles. Avec seulement 21 % des organisations d'employeurs affiliées à FoodDrinkEurope, il apparaît clairement qu'un nombre considérable d'organisations patronales sectorielles dans toute l'UE ne sont pas affiliées à FoodDrinkEurope.

Conclusions

L'analyse du secteur des produits alimentaires au moyen d'approches descendantes et ascendantes dans l'UE révèle que l'EFFAT (du côté des travailleurs) et FoodDrinkEurope (du côté des employeurs) devraient être considérées comme les principaux représentants des travailleurs et des employeurs de ce secteur au niveau de l'UE.

Informations complémentaires

Le rapport *Representativeness of the European social partner organisations: Food and drink sector* est disponible à cette adresse: http://www.eurofound.europa.eu/eiro/studies/tn1207014s/index.htm

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Camilla Galli da Bino, responsable de l'information, à l'adresse: gdb@eurofound.europa.eu